



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JANVIER 2025

Edito 



L'an 2025

L'année 2024 aura été marquée par de nombreux événements qui ont retenu toute notre attention. Parmi ces faits marquants citons la dissolution de l'assemblée nationale, la guerre entre l'Ukraine et la Russie, les conflits entre Israël et le Hamas d'une part et l'Hezbollah d'autre part, les élections en Amérique, le niveau record de la dette française et le réchauffement climatique. Nous sommes aujourd'hui conscients que ces événements peuvent avoir de réelles **conséquences sur notre quotidien**. Si cet été n'a pas été bon d'un point de vue météorologique, l'embellie est venue des Jeux Olympiques et paralympiques, et la fierté pour notre pays de la réussite des Jeux Paris 2024. Et chez nous ?



Le 16 décembre dernier, j'étais invité par M. le Préfet des Côtes d'Armor à une cérémonie officielle.

En effet ce jour-là, Mme Csilla BOYER, habitante de Hénanbihen et de nationalité Hongroise, se voyait remettre par M. le Préfet le **diplôme de nationalité Française** après de nombreuses et longues démarches.

C'est un choix fort dont nous nous réjouissons et qui doit nous rendre fiers d'être Français. C'est une adhésion aux **valeurs de notre république** et de sa devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Aussi, cette nouvelle année, je la souhaite **fraternelle et solidaire**. Le bien vivre ensemble dans notre commune dans le respect des personnes et des idées de chacun et pour nous élus d'œuvrer dans l'intérêt du bien commun. Et solidaire notamment au regard de la tragédie exceptionnelle que subissent nos compatriotes de Mayotte suite au passage du cyclone Chido. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles sont catastrophiques et durables. Nous tenons à témoigner de tout notre soutien aux familles endeuillées et aux habitants par des actions de solidarité mises à notre disposition.

Cette année 2025 sera **riche en festivités** proposées par nos associations avec en point d'orgue le passage du Tour de France dans notre commune le 11 juillet prochain.

Pour marquer ce début d'année, retrouvons-nous toutes et tous à la cérémonie des vœux d'Hénanbihen, qui aura lieu le **vendredi 17 janvier à 19h00** dans notre salle des fêtes.

En mon nom, celui du conseil municipal, du personnel communal et du CCAS, je vous souhaite une **très bonne année 2025**.

Jean-Michel LEBRET, Maire

Extraits des délibérations du dernier conseil municipal.
Toutes les délibérations détaillées sont consultables sur le site Internet de la mairie.

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 26 novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. LEBRET Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUAS Gwenaël, M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien.

Étaient excusés : Mme THEVENIN Eliane pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, Mme HINGANT Claudine pouvoir à M. GAUTHIER Joseph.

• **Tarifs services municipaux 2025**

Suite à la commission des finances réunie le 25 novembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs pour l'année 2025. Il est proposé d'augmenter le tarif de l'ensemble des salles communales de 2%.

L'abonnement annuel pour le bulletin communal, à destination des personnes extérieures à la commune qui souhaitent recevoir le bulletin par voie postale, passe de 24 € à 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les nouveaux tarifs pour l'année 2025 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• **Tarifs services municipaux du restaurant scolaire**

Suite à la commission des finances du 25 novembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2025. Il est proposé d'augmenter le prix du repas de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2025 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• **Tarifs services municipaux de la garderie**

Suite à la commission des finances du 25 novembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs de la garderie pour l'année 2025. Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les nouveaux tarifs de la garderie pour l'année 2025 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• **Révision des loyers de logements communaux au 1er janvier 2025**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°72/2020, le Conseil municipal a décidé de réviser le montant des loyers au 1^{er} janvier de chaque année.

Les loyers de la Résidence du Parc sont revus en fonction du dernier indice de révision des loyers (IRL) connu en décembre 2024 à savoir celui du 3^{ème} trimestre 2024 qui est de 144.51, soit une évolution de + 2.41%, sauf si la loi de finance rectificative prévoit un gel des loyers. Les loyers de la résidence des Acacias et de la Résidence la Croix sont calculés par les services de la D.D.T.M, ces logements étant conventionnés. Ils sont revus en fonction de l'IRL des loyers du 2^{ème} trimestre 2024 qui est de 145.17, soit une évolution de + 3.16%, sauf si la loi de finance rectificative prévoit un gel des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de réviser des loyers des logements communaux et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

• **Demandes de subventions Fonds Vert et DETR-DSIL pour la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers**

Le projet d'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers avait été présenté au Conseil municipal. Le coût total des travaux est estimé à ce jour à 360 000 € TTC. Monsieur Le Maire présente donc le plan de financement suivant, afin de solliciter cette subvention :

DEPENSES		RECETTES		Base %
Travaux partie habitat	179 000 €	Subvention DETR (36 % montant H.T. de la dépense sur la partie paramédicale/ médicale hors études)	36 000 €	12.00%
		Subvention DSIL (31 % montant H.T. de la dépense sur la partie logement hors études)	56 010 €	18.67%
		Subvention Fonds Vert (30 % montant H.T. de la dépense)	90 000 €	30.00 %
Travaux partie paramédicale	99 200 €	Loyers	57 990 €	19.33 %
		Autofinancement	60 000 €	20.00 %
Etudes	21 800 €			
MONTANT H.T.	300 000 €	MONTANT H.T.	300 000 €	100 %
T.V.A. à 20.00 %	60 000 €		60 000 €	
MONTANT T.T.C.	360 000 €		360 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **valide** le plan de financement tel que présenté ci-dessus, **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024, de la DETR et de la DSIL 2025 et **autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

• **Validation du devis de désamiantage dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers**

Nous avons consulté 5 entreprises concernant la démolition du bloc sanitaire de l'ancienne caserne des pompiers le 8 août 2024. Le Cabinet BW a analysé les devis en date du 19 novembre 2024 et l'entreprise SCD Bretagne de Roz Landrieux a proposé l'offre la moins disante soit 16 140 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** le devis de l'entreprise SCD Bretagne, pour un montant de 16 140 € HT et **autorise** Monsieur Le Maire à signer le devis.

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2024 (SUITE) ~

• Règlement en investissement : exécution du budget avant son vote

Lorsque le budget primitif n'a pas été voté, Monsieur Le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente.
Monsieur Le Maire peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de la proposition ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

En ce début d'année 2025, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année soit pour chacune et chacun d'entre vous synonyme de santé, de réussite et de bonheur partagé.

En tant que **membres de la minorité** au sein du conseil municipal, nous restons résolument engagés à assumer pleinement notre rôle en étant **une voix constructive** et en veillant à ce que les décisions prises servent les intérêts de tous les habitants. Nous continuerons à défendre une vision différente de celle de l'exécutif, convaincus que cette diversité enrichit le débat démocratique. **Notre objectif** est **d'améliorer le cadre de vie tout en empêchant les dérives** dans la gestion **budgétaire** municipale.

Toujours à votre écoute, nous continuerons à faire remonter vos préoccupations et vos besoins au sein du conseil municipal. N'hésitez pas à partager vos remarques ou idées en nous écrivant à l'adresse e-mail « **echanger.henanbihen@gmail.com** »

Gwenaël MEHOUS, Fabien CHANTOISEL et Alexis MENARD, élus de la minorité.

~ ÉTAT CIVIL ~

Décès :

M. LEROY Jean-Marie, né le 1er juillet 1950 à Saint-Ouen (80), décédé le 21 décembre 2024 à Hénanbihen.

La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

PD : permis de démolir

PC 02207624C0008 : SCEA DU PLESSIX, bâtiment d'élevage, quai d'embarquement et local technique, Le Plessix.

PC 02207624C0009 : SARL LA VILLE POISSIN, déplacement hangar existant et construction hangar de stockage, La Ville Poissin.



~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN - Circuits du mois de janvier

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

08 janvier	Autour de Pléboulle	2
15 janvier	Le pont du Guildo - Ste Brigitte	3
22 janvier	Créhen - Trégon	2
29 janvier	Camping du vieux bourg - Plévenon	2
05 février	Quévert - chemin de l'étrat	2

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

03 janvier	Trégomar	1
10 janvier	Plurien	1
17 janvier	Quintenic	1
24 janvier	Fréhel - les rues	1
31 janvier	Créhen	1
07 février	Erquy - La Plaine Garenne	1

Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen



le 19 janvier à l'extérieur

13h : Langueux US 3 / Hénanbihen USFF 1 (aller)
15h00 : St-Méloir ES 1 / Hénanbihen USFF 2 (aller)

le 2 février à l'extérieur

13h : Penguily MBA 3 / Hénanbihen USFF 2 (retour)
13h : Créhen FC 2 / Hénanbihen USFF1 (retour)

Club du Bon Accueil Ateliers dictée ouverts à tous



Dates à retenir (sous réserve de modification) : vendredi 10 janvier 14h, vendredi 7 février 14h, vendredi 14 mars 14h, vendredi 4 avril 14h, vendredi 16 mai 14h, et vendredi 6 juin 14h. Après-midis ouverts à tous.

FEU DE JOIE
Dépôt des sapins à partir du **28 décembre 2024**
rue de la Roche Couverte
champ face à la station de lavage

HENANBIHEN
RDV DÈS 17H30
RUE DE LA ROCHE COUVERTE
À PROXIMITÉ DE LA CASERNE DES POMPIERS
RESTAURATION
(GALETTES SAUCISSES, GÂTEAUX, CRÊPES)
ET BOISSONS SUR PLACE
ORGANISATION : AMICALE LAÏQUE ÉCOLE PUBLIQUE HÉNANBIHEN

BONNE ANNÉE 2025

L'équipe enseignante et les bureaux des écoles Saint - Joseph et Notre Dame des Champs vous souhaitent leurs meilleurs vœux 2025

Ecole Saint Joseph - Hénanbihen
Ecole Notre Dame des Champs - Saint Denoual

~ ANNONCES ~

L'Amanite

Soirée Cabaret

Chez Joëlle & Pierre - L'Ostaleri



La Ville Marqué d'en Bas
HENANBIHEN

CONCERT
SAMEDI 1er FEVRIER 20h00

Entrée 8€

sur réservation uniquement : 06 21 62 14 10
ouverture du bar à 19h 00

Et si être retraité c'était
trouver son
rythme ?

ATELIER
ACTIVITÉ
PHYSIQUE
ADAPTÉE



Conférence mercredi 15 janvier 2025 - à 10h
Salle du Cercle - à Hénanbihen
Suivi d'un atelier de 12 séances, tous les vendredis de février à
avril, animé par un kinésithérapeute

Gratuit

Inscription à l'issue de la conférence

Taxi conventionné à Hénanbihen



THAL'EN TAXI
Tel : 02.96.62.04.24
E-mail : jordan.huby@outlook.fr
<https://www.thalntaxi1.fr>

Transport conventionné, toute distance, 24h/24, 7j/7
Trajet Privé/Professionnel
Gares et Aéroports
Réservation Possible

~ VŒUX 2025 ~



Monsieur le Maire,
Les Adjointes et les membres du
Conseil Municipal,
Les membres du CCAS,

Vous souhaite une **bonne et
heureuse année 2025**, et vous
convient à la **cérémonie des vœux**
qui aura lieu :

Le vendredi 17 janvier 2025
A 19h à la salle des fêtes
d'Hénanbihen

~ AGENDA ~

Vendredi 10 janvier : Atelier dictée à 14h à la salle du Cercle organisée par le Club du Bon Accueil.

Dimanche 12 janvier : Feu de joie organisé par l'amicale laïque, à 17h30 en face du centre de secours.

Mercredi 15 janvier : Conférence « Et si être retraité c'était trouver son rythme ? » animée par Lucas Plantier, kinésithérapeute. A 10h à la salle du Cercle. Gratuit.

Vendredi 17 janvier : Vœux de la Municipalité, à 19h00 à la salle des fêtes.

Vendredi 7 février : Atelier dictée à 14h à la salle du Cercle organisée par le Club du Bon Accueil.

Parution du prochain Eclaireur février 2025 : semaine 6 (du 3 février au 9 février 2025)

Date limite d'envoi de vos articles : vendredi 17 janvier / mail : accueil.mairie@henanbihen.fr

Important

Panneau
Pocket

Pour d'autres infos, au
fil de l'eau, téléchargez
l'application Panneau-
Pocket sur votre téléphone
et choisissez

Hénanbihen

Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi
de 9H à 12H
- Le lundi, mercredi, vendredi de
14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-
vous avec le Maire ou ses adjoints
le samedi.

☎ : 02.96.31.52.49

Mail : secretariat.mairie@henanbihen.fr

Agence postale :

L'agence postale est ouverte :
du **lundi au vendredi**
de 9H à 12H

Directeur de Publication

Jean-Michel LEBRET